

permis d'établir le programme de conservation des eaux qu'ont maintenant adopté les gouvernements du Canada et du Manitoba.

Tous ces renseignements sont à la disposition de M. Fairfield, quand il voudra s'en servir. En tant que membre d'une profession libérale, il comprendra que nos conseillers professionnels ont tenu pleinement compte de tous les problèmes qui se posent à l'égard de cette entreprise.»

L'attaque de M. Fairfield à propos de l'ouvrage envisagé n'a été formulée qu'un jour après que le ministre de l'Agriculture...

Il s'agit du ministre provincial.

...M. George Hutton, eut obtenu de la majorité des membres de l'organisation pour la régularisation des crues dans les provinces des Prairies, qui représente les habitants de la région, l'approbation de cette voie d'écoulement.

Les députés aimeraient savoir, je pense, si le ministre partage l'avis du premier ministre provincial ou celui de ses collègues qui siègent dans cette enceinte, et quels progrès on a fait en ce qui a trait à cette question litigieuse.

L'hon. M. Dinsdale: Le député de Bonavista-Twillingate n'est pas sans savoir que ce programme relève de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, mais je consens volontiers à répondre à sa question. D'après l'article de la *Free Press* de Winnipeg qu'il nous a lu, il semble bien y avoir divergence sincère d'opinions entre les deux messieurs en cause, et je crois pouvoir donner à cette question la même réponse qu'à celle qui intéressait les chutes Niagara: le jugement me paraît autant qualitatif que quantitatif. Pour ce qui est de mon opinion, je me range dans le camp des anges.

L'hon. M. Pickersgill: Comme bien des gens aimeraient le savoir, le ministre veut-il nous dire où est situé le camp des anges? Peut-être le ministre pourra-t-il aussi nous faire part, très succinctement, de l'état d'avancement des travaux relatifs au canal de décharge de la rivière Rouge, qui relève, si je ne m'abuse, de son ministère. Je ne veux pas retarder l'étude des crédits, mais nous aimerions savoir où en est cette entreprise qu'on devait mettre en train il y a quatre ou cinq ans. Lorsque le premier ministre Roblin est arrivé au pouvoir, à Winnipeg, on devait réaliser cet aménagement en un rien de temps—nous nous le rappelons tous—mais il y a maintenant bien longtemps de cela et on ne semble pas avoir fait grand-chose.

L'hon. M. Dinsdale: L'aménagement de la rivière Rouge relève de la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux.

L'hon. M. Pickersgill: Oui, je prenais bien soin de ne pas enfreindre le Règlement.

L'hon. M. Dinsdale: Je le vois fort bien, monsieur le président.

L'hon. M. Churchill: Voilà qui est nouveau.

L'hon. M. Dinsdale: A l'occasion, j'ai fourni des renseignements sur l'entreprise, lorsqu'elle faisait l'objet de la sollicitude du député de Bonavista-Twillingate. Nous faisons des progrès fort encourageants et le programme sera mis en marche cette année. Comparée aux réalisations du gouvernement précédent, l'entreprise précède d'une vingtaine d'années les prévisions.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre vient de laisser entendre que le gouvernement précédent était assez entreprenant pour s'attaquer à des réalisations avant que le besoin n'éclate au grand jour, alors que la première inondation de Winnipeg ne date pas encore de vingt ans. Je l'en remercie. Lorsque M. Roblin a réussi à devenir premier ministre du Manitoba—le ministre ne l'ignore pas—il a assuré à la population que Dief et Duff formaient une vieille paire d'amis. C'étaient d'excellents copains, quoi! Ils ne semblent pas l'être autant à l'heure actuelle, mais M. Roblin avait déclaré qu'on s'attaquerait dare-dare à cette entreprise. Le ministre croit-il réellement qu'on aura, avant la dissolution de la présente législature, enlevé une seule pelletée de terre?

L'hon. M. Dinsdale: Assurément, monsieur le président. En réalité, on a procédé à des travaux de creusage l'été dernier. Le député de Bonavista-Twillingate n'est plus au courant de ce qui se passe au Manitoba, depuis qu'il a abandonné cette province pour Terre-Neuve. Je sais qu'il y était dans les années 30, lorsque la situation, sous l'ancien gouvernement libéral, n'était pas très rose.

L'hon. M. Pickersgill: Non, le gouvernement au pouvoir était celui de M. Bennett. Étant trop jeune alors, le ministre ne se le rappelle pas, mais moi, je ne l'ai pas oublié.

L'hon. M. Dinsdale: Depuis que le gouvernement conservateur de M. Roblin a pris les choses en main, tout a changé. Tout respire le progrès, et je suis sûr que l'honorable représentant se réjouirait fort de ce qu'il verrait s'il revenait au Manitoba nous rendre visite.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre peut-il nous dire si l'on a adjugé des contrats en vertu du programme conjoint et quelle proportion des frais assume le Trésor fédéral?

L'hon. M. Dinsdale: Tous ces renseignements ont déjà été consignés au compte rendu. Il s'agit d'un programme très complet de conservation et de régulation des eaux, et qui comporte divers aspects. La participation du gouvernement fédéral, aux termes de la loi canadienne sur l'aide à la con-